



Objet : Avis présenté à monsieur Éric Cardinal, président de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal sur le site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud

Mesdames et messieurs les commissaires, c'est en ma qualité de député de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Assemblée nationale, que je me permets de déposer ce mémoire à la commission de l'Office de consultation publique de Montréal et en soutien aux citoyennes et citoyens de mon quartier qui s'opposent vigoureusement à la demande de dérogations formulée par l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Lors des dernières années, j'ai suivi de près les revendications de la communauté hochelagaise sur le site concerné par la consultation actuelle. En tant que représentant des personnes habitant la circonscription, il m'apparaît à propos de déposer un mémoire qui reflète leurs inquiétudes, dont ils me font part, et qui persistent encore à ce jour.

D'entrée de jeu, la demande de dérogations déposée par Ray-Mont Logistiques repose sur des modifications substantielles des normes établies par la Ville de Montréal. Ces dérogations visent à permettre à l'entreprise d'étendre ses activités industrielles dans un secteur déjà saturé par des opérations portuaires et industrielles. Or, il est fondamental de souligner que l'aménagement de notre territoire doit répondre à un équilibre entre développement économique et respect de la qualité de vie des citoyens. Si un projet ne peut être mis en œuvre dans le respect des règlements en vigueur, il convient de se poser la question de sa pertinence et de sa compatibilité avec le milieu dans lequel il s'insère. Les résidents d'Hochelaga-Maisonneuve ont exprimé clairement leur position : ils souhaitent un développement qui respecte leur environnement de vie, leur santé et leur bien-être. Accepter ces dérogations reviendrait à faire primer les intérêts d'une entreprise privée sur les besoins collectifs de la communauté.

Le quartier est déjà en manque de canopée et d'espace verts, et les problèmes de santé liés à la pollution y sont plus présents qu'ailleurs, par une présence concentrée d'activités industrielles. Les résidents en subissent déjà les effets : bruit, pollution de l'air, circulation intense de camions et autres nuisances qui affectent leur quotidien. Accorder des dérogations à un projet d'expansion comme celui de Ray-Mont Logistiques serait une erreur en termes d'aménagement du territoire, mais aussi un manquement face aux citoyens qui vivent avec les risques environnementaux et sanitaires avérés. Les heures accordées d'activités actuelles de Ray-Mont Logistiques m'apparaissent suffisantes et les élargir aurait un impact néfaste sur la qualité de vie des résidentes et résidents. C'est pourquoi je demande, en toute cohérence, que toutes les dérogations sollicitées soient refusées.

En conclusion, je crois fermement et sincèrement que ces dérogations doivent être refusées, car elles ne favorisent en rien une cohabitation saine et respectueuse des règles d'urbanisme ni du vivre ensemble. Il est crucial de protéger l'environnement, la santé et le bien-être, et de refuser que des intérêts privés dictent l'aménagement du territoire commun. Je suis engagé dans cette cause depuis des années et j'appuierai toute décision qui protégera le bien-être des gens, afin d'assurer un développement harmonieux de ce secteur qui touche ma circonscription.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire et des décisions éclairées que vous prendrez, dans l'intérêt de notre communauté.

Alexandre Leduc

Bureau de circonscription
2030, boulevard Pie-IX, bureau 300
Montréal (Québec) H1V 2C8
Tél. 514 873-9309
Télec. 514 873-5415
Alexandre.Leduc.HOCH@assnat.qc.ca